Le P'tit Finésien

N° 179 / septembre 2017

Mairie ☎ 02.99.69.70.52 feins@orange.fr Permanences : Maire et Adjoints sur rendez-vous Ouverture du secrétariat : lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 12h mercredi : 13h30 à 16h30 samedi : 9h00 à 11h30	☎ **Services de garde** **Services d'urgence** Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn) Médecins de garde : **36 24** SAMU : **15** Pompiers : **18** Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 29 septembre 2017 à 20h30

MAIRIE

►Nous adressons toutes nos félicitations à Melle Inès ROULLIER (Centre Équestre Alliance de FEINS) qui vient de rempoter lors du Championnat de France CSO Club 2 Equipe à Lamotte Beuvron, une médaille de bronze. Bravo !!

►Nous souhaitons une bonne rentrée scolaire aux petites finésiennes et aux petits finésiens qui ont repris le chemin de l'école. Nous rappelons que le stationnement des véhicules est interdit rue des écoles ainsi que la circulation dans l'impasse longeant l'école, pour la sécurité des enfants merci d'utiliser le parking rue Rome de Lavène.

►ATTENTION : A compter du 1 octobre 2017, les horaires d'ouverture de la mairie changent : lundi de 8h30 à 12h, le mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 9h à 11h30.

►Ecole Pierre Marie CHOLLET

APPEL A BÉNÉVOLES. La municipalité met en place pour la rentrée scolaire 2017/2018 une « aide aux devoirs ». Si vous êtes disponible et souhaitez accompagner les enfants de l'école Pierre Marie CHOLLET merci de contacter le secrétariat de la mairie.

►Nous rappelons l'obligation de chacun de détruire les chardons, espèce dont la propagation est rapide (arrêté préfectoral du 14 août 2013).

►La commune rappelle aux propriétaires d'arbres et arbustes (haies) qui bordent les routes, les chemins communaux, les cheminements piétons et les trottoirs qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien de ceux-ci. En effet ils peuvent se révéler dangereux pour la sécurité et causer des dommages. Attention avant d'intervenir, dans le cas de passage de fil aérien une demande doit être faite auprès des propriétaires de réseaux.

►Vous désirez vous débarrasser de vos textiles? Déposez-les dans le conteneur du Relais. Il a été récemment implanté sur le parking de la salle des fêtes. Des sacs Relais sont disponibles au secrétariat de la mairie. Plus d'informations sur le site de la commune.

►En septembre 2017, une exposition reprenant les éléments du diagnostic territorial du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va prendre place à la mairie, pour un mois.

C'est l'occasion de découvrir le territoire sous plusieurs angles : habitat, activité économique, environnement... et de s'exprimer sur le devenir de notre territoire.

Lancée en décembre 2015 sur le territoire du Val d'Ille, élargie en janvier 2017 sur les 9 communes issues du Pays d'Aubigné, la démarche d'élaboration du PLUi du Val d'Ille-Aubigné va se poursuivre jusqu'à l'arrêt de projet fin 2018 puis l'approbation du document fin 2019.

À partir de 2020, le PLUi se substituera aux PLU communaux, il s'imposera à tous : particuliers, entreprises, administrations et servira de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire...).

Nous vous rappelons qu'un dossier et un registre de concertation pour recueillir vos remarques écrites, sont disponibles en mairie et à la communauté de communes (siège de Montreuil le Gast) sur toute la durée de la procédure.

Vous pouvez aussi adresser vos observations par courrier à : Monsieur Le Président de Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné 1, La Métairie 35520 Montreuil-le-Gast ou à contact@valdille-aubigne.

BIBLIOTHÈQUE

Courant septembre et jusqu'en mars, retrouvez le Coup de coeur du Val d'Ille – Aubigné #13.
Six romans choisis par le comité de sélection composé de lecteurs de la Communauté de communes. Ces romans vous permettront de vous évader, de vous interroger, de ressentir et rêver.
A vous de découvrir et d'en élire un...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

De nouveaux horaires pour le service de transport Mobi Futé

Le service de transport reprend à partir du 4 septembre et permet depuis les communes d'Andouillé-Neuville, d'Aubigné et Feins de rejoindre l'offre de transport en commun du territoire.

Les horaires de la ligne Mobi-Futé en direction de la gare de Montreuil sur Ille évoluent afin de s'adapter aux nouveaux horaires de la ligne 13 du TER (Saint-Malo - Dol-de-Bretagne et Rennes). Du lundi au vendredi, le service permet de rejoindre la gare TER de Montreuil-sur-Ille depuis Aubigné et Feins avec deux navettes le matin pour les trains de 7 h 20 et 8h00 en direction de Rennes. Le soir, deux navettes permettent d'assurer les correspondances avec les trains de 18:15 et 18:53 en provenance de Rennes. Une navette pour Feins et Aubigné au départ de la gare de Montreuil sur Ille est également proposée le mercredi midi pour le train de 13:34 en provenance de Rennes.

Le service est gratuit, pour connaître les horaires rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes : www.valdille-aubigne.fr ou renseignez-vous auprès du service mobilité à mobilites@valdille-aubigne.fr ou au 02 99 69 86 07.

Appel à participation : OPÉRATION JUS DE POMME

Le Val d'Ille-Aubigné lance, pour la 3e année consécutive, **l**'opération Jus de pomme**.** L'objectif est simple : mettre en relation les associations du territoire et les propriétaires de vergers afin de valoriser les pommes en jus.
Les propriétaires font don de leurs pommes aux associations qui viennent les récolter.

Le pressage et la mise en bouteille sont réalisés chez un professionnel du territoire. Les associations utilisent alors les bénéfices de la vente de leur jus de pomme pour financer leurs actions. Le Val d'Ille-Aubigné se charge de mettre en relation les participants pour une production équitable d'un jus de qualité.

Vous souhaitez participer à la démarche en faisant don de vos pommes ou en inscrivant votre association comme bénéficiaire ? Contactez : Justine LE BRAS, 02-99-69-86-03 ou justine.le-bras@valdille-aubigne.fr

Cette opération s'inscrit dans la démarche « Un verger pour demain », programme de sauvegarde des vergers du territoire (formations grands public, aide à la plantation…), portée par le Val d'Ille-Aubigné, en partenariat avec l'association CAC21.

INVENTAIRE PARTICIPATIF DE LA FAUNE ET DE LA FLORE LOCALE

La communauté de communes, dans le cadre de son programme de restauration et de préservation de la biodiversité locale, a lancé en 2015 un inventaire participatif de la faune et de la flore de son territoire.

L'objectif de cet inventaire est de mieux connaître les espèces faunistiques et floristiques de la communauté de communes afin de mettre en œuvre des actions de restauration de la biodiversité efficaces et ciblées mais aussi de sensibiliser le grand public à la richesse naturelle qui l'entoure.

Si vous souhaitez participer à notre inventaire collaboratif de la biodiversité locale, rendez-vous sur notre site internet : **http://geo.valdille-aubigne.fr/faune_flore**

En cliquant sur l'onglet « Participer », vous pourrez entrer vos observations : nom de l'espèce, lieu d'observation, date, photo ainsi que tous les commentaires qui vous paraissent intéressants.
Il n'est pas nécessaire d'être un naturaliste averti pour participer à cet inventaire. Un livret des espèces potentiellement présentes sur notre territoire est téléchargeable sur notre site afin de vous aider à identifier les animaux et les plantes que vous rencontrez.
Aidé par les Atlas de Biodiversité Communale de Melesse et de Guipel, l'inventaire compte aujourd'hui plus de 600 observations de naturalistes amateurs ou confirmés de notre territoire. Toutes ces observations sont consultables sur ce même site.
Alors, ouvrez l'œil sur notre biodiversité locale !
Pour plus d'information : Justine LE BRAS, 02-99-69-86-03

SEMAINE DE LA MOBILITÉ

La Communauté de Communes participe à la Semaine Européenne de la Mobilité, du 16 au 23 septembre 2017.
Toute la semaine, participez au Défi pour les mobilités alternatives, en vous rendant à votre travail au moins une fois autrement que seul(e) en voiture.

A pied, à vélo, en car, en train, en covoiturage...Gagnez de nombreux lots et faites remporter à votre entreprise, administration ou association, le titre de championne des mobilités. Les bulletins de participation seront téléchargeables sur le site internet du Val d'Ille-Aubigné : www.valdille-aubigne.fr à partir du 11 septembre. Ils sont également disponibles au pôle communautaire à Montreuil-le-Gast et en mairie. Le tirage au sort et la remise des titres aura lieu le samedi 23 septembre à 12h00 à La Mézière autour de l'église, dans le cadre de l'opération « Partage ta rue » portée par le groupe de travail Déplacement doux de La Mézière. Tous les participants sont invités à nous rejoindre.
Pendant la semaine, profitez des animations organisées sur le territoire :
le dimanche 17 septembre, l'association CAC21 organise la journée « le vélo dans tous ses états » avec une braderie vélo, des animations, des randonnées vélos, des débats... Venez vous renseigner sur les solutions de mobilités au stand du Val d'Ille-Aubigné.
Le jeudi 21 septembre, faites une pause en début ou fin de journée pour l'accueil convivial à la gare TER de Montreuil-sur-Ille et venez testez des vélos électriques et vous renseignez sur les différentes solutions de mobilités et de covoiturage avec l'association Covoiturage +.
Le samedi 23 septembre,venez voir des animations et profitez de l'espace partagé autour de l'église de La Mézière. Consultez le programme avec toutes les animations de la semaine sur le site internet de la Communauté de communes (www.valdille-aubigne.fr).
Devenez aventurier-ère de la mobilité
Le Val d'Ille-Aubigné lance également pour la 3ème année consécutive l'opération « les aventuriers de la mobilité ». Vous êtes volontaire pour laisser votre voiture au garage pendant 1 mois à partir d'octobre et tester un autre mode de déplacement. Laissez-vous guider par les réseaux de transport en commun Illenoo, TER, le covoiturage avec EHOP ou le vélo électrique. Vos abonnements sont pris en charge, vous n'avez plus qu'à trouver le meilleur itinéraire et faire partager votre aventure.
Vous êtes intéressé-e-s ? Contactez le service mobilités du Val d'Ille-Aubigné au 02 99 69 86 07, mobilites@valdille-aubigne.fr.

ARTISTES DE CHEZ NOUS

La Communauté de communes organise du 2 au 17 décembre une exposition d'œuvres d'artistes amateurs vivant sur le Val d'Ille-Aubigné intitulée « Artistes de chez nous ! ».
Les œuvres seront exposées à l'atelier-galerie Les Arts d'Ille située dans le centre bourg de St-Germain/Ille. Plus d'informations sur le site de la commune.

CENTRE LOCAL INFORMATION ET DE COORDINATION

Le CLIC de l'Ille et de l'Illet, en partenariat avec l'association Brain up', soutenu par l'association interégimes des caisses de retraite de Bretagne (Cap retraite), propose des ateliers hebdomadaires gratuits animés par des professionnels qualifiés

AIDER ceux qui aident un proche
C'est pouvoir ACCOMPAGNER plus longtemps son (Sa) conjoint(e), son parent retraité

pour les accompagnants d'un proche en difficultés (maladie, dépendance liée à l'âge,…).
Ces 5 ateliers se dérouleront du **lundi 18 septembre au lundi 16 octobre 2017 de 14h00 à 16h00,** à la salle des halles de St Aubin d'Aubigné.
Ces ateliers sont accessibles, sur inscription, aux aidants familiaux du territoire du Clic de l'Ille et de l'Illet.
L'inscription se fait auprès du CLIC de l'Ille et de l'Illet au 02 23 37 13 99 avant le 15 septembre.

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 21 septembre le matin.
Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné au 02.99.55.69.80

MISSION LOCALE

Permanences de St Aubin d'Aubigné les mardis **5 et 19 septembre 2017** de 14h à 17h ; les mercredis **6 ; 13 ; 20 et 27 septembre 2017** de 9h à 12h et les jeudis **14 et 23 septembre 2017** de 9h à 12h au Point Accueil Emploi, place des Halles. Tél pour rendez-vous : 02 99 55 42 42
Permanences de Montreuil sur Ille les vendredis **8 et 22 septembre 2017** à la mairie 19 avenue Alexis Rey. Tél pour rendez-vous : 02 99 55 42 42
Permanences de Sens de Bretagne les jeudis **14 et 28 septembre 2017** de 14h à 17h à la mairie, 9 place de la mairie. Tél pour rendez-vous : 02 99 39 51 33

SMICTOM

Repair Café : Prochain rendez-vous le samedi 16 septembre 2017 !
Donnez une seconde vie à vos objets… Chaque 3ème samedi du mois de 14h à 16h30, au 18 bd du Mail à Combourg. Venez apprendre à réparer vos aspirateurs, cafetières, vêtements déchirés, montres… avec les bénévoles bricoleurs/euses ce jour là.
Plus de renseignements sur le site de la commune.

Reprise des ventes de composteurs : Samedis 16 septembre à Tinténiac, 30 septembre à Montreuil sur Ille et 14 novembre à Combourg. Les ventes sont organisées sur réservation. Réserver votre composteur 400 litres (22€) ou 600 litres (30€) via le formulaire sur le site internet du SMICTOM. Les ventes sont prévues entre 9h30 et 12h. Vous avez également la possibilité d'acheter un bioseau.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin 2017

Le deux juin deux mil dix sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.
Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. BODINAUD Stéphane, Mme LEGRY Christelle.
Absent :
Absents excusés :Mme BOYER Pia donne pouvoir à Mme M. LE BOHEC Inès, M. BURGOT Michel donne pouvoir à Mme LEGRY Christèle, Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane, M. PORCHER Henri.
Secrétaire de séance : Mme LE BOHEC Inès
Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.
Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2017.
Point supplémentaire à l'ordre du jour :
- désignation membre du comité de pilotage biodiversité
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

I – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 353 située «18, Rue du Verger », propriété de M. et Mme Daniel SEGUIN.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – CCVIA : CONVENTION GÉNÉRALE D'ADHÉSION AU SERVICE DE PRÊT DE MINIBUS COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer au service de prêt du minibus de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, par le biais d'une convention et d'un règlement qui reprend toutes les conditions avec une redevance annuelle de 100 €.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas adhérer au service de prêt du minibus de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné pour l'année 2017.

III – CCVIA: ÉLABORATION NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) NOMINATION D'UNE PERSONNE RÉFÉRENTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, par délibération lors de la séance du 14 mars 2017, a décidé d'engager l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire intercommunal (19 communes).
Le Val d'Ille-Aubigné souhaite constituer des ateliers de travail pour l'élaboration du PLH tout en associant :
- les représentants des communes membres de la Communauté de communes,
- les représentants de l'État, du Conseil départemental, du SCOT du Pays de Rennes,
- les acteurs de l'Habitat et les partenaires de l'action sociale.

A ce titre, Monsieur le Maire sollicite l 'assemblée pour la nomination d'une personne référente pour ce projet.
M. HONORÉ Jean-Yves se porte candidat.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la nomination de M. HONORÉ Jean-Yves.

IV – CCVIA : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITE DE PILOTAGE BIODIVERSITÉ

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes du Val d'Ille - Aubigné, lors du bureau communautaire du 17 février 2017, les élus ont validé la composition et les mission du comité de pilotage biodiversité de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Thématiques abordées : programme d'actions bocage et trame verte et bleue soumis aux financements
- Objectif principal : chaque année, faire le bilan des actions réalisées et proposer une programmation des actions pour l'année suivante
- Objectif secondaire : instance de travail sur des points spécifiques liés au bocage ou à la trame verte et bleue

  Périodicité des réunions :

I. Au moins 1 fois par an en octobre
II. En cas de nécessité, 1 réunion supplémentaire possible en mai-juin

Il est donc demandé à chaque commune de désigner un représentant communal (adjoint à l'environnement ou un autre élu communal) qui sera le référent élu de sa commune au sein du comité de pilotage biodiversité.
A ce titre, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour la nomination d'une personne référente à ce comité de pilotage. Il n'y a aucun volontaire dans l'assemblée.
Après sollicitation auprès de Mme BOYER Pia, elle accepte d'être la personne référente.

V – CCVIA : CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, par délibération lors de la séance du 9 mai 2017, a décidé de créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui sera composée de 19 membres soit un membre par commune. Il précise que chaque commune membre doit désigner un représentant titulaire et un suppléant afin de siéger à la CLECT.

PRINCIPE DE LA CLECT

Rôle de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Afin de procéder aux transfert de charges, l'EPCI devra instituer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions de compensation correspondantes .

Validation du rapport de la CLECT

Le rapport de la CLECT est dans un premier temps validé par ses membres à la majorité simple. L'adoption définitive du rapport de la CLECT, qui acte les transferts de charge, se fait à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Composition de la CLECT

Le IV* de l'article 1 609 nonies C du Code général des Impôts définit les conditions de sa constitution :

- elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres,
- elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,
- chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Désignation des membres de la CLECT :

Concernant la désignation des membres de la CLECT, l'intercommunalité dispose d'une certaine liberté, le code général des Impôts étant silencieux sur ces questions. Une réponse parlementaire a confirmé deux méthodes possibles :

-l'élection ; les membres de la CLECT peuvent être désignés lors d'une élection par les conseillers communautaires ; chaque conseil municipal peut également élire le conseiller municipal qui représentera sa commune au sein de la CLECT ;

- la nomination ; les membres de la CLECT peuvent être également nommés par le Président de l'EPCI. La loi n'impose pas de nombre maximum de membres au sein de la CLETC (le minimum étant un par commune membre), et n'impose pas la parité au sein de ses membres

Vu la loi n° 2015 – 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal nomme M. Alain FOUGLÉ représentant titulaire, Mme Floriane COQUILLET représentant suppléant, et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VI – DEVIS : AMÉNAGEMENT LOCAL SANITAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider le devis de la SARL MONSIFROT PEYROUNY pour l'aménagement d'un local sanitaire au service technique.

Après consultation de plusieurs entreprises, un seul devis est envoyé pour un montant de 3 739,19 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de la SARL MONSIFROT pour un montant de 3 739,19 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII – INSEE : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu sur la commune de Feins et que l'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Ce recensement est important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes.

Des évolutions sont intervenues depuis le dernier recensement réalisé en 2013.

Désormais chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens. En 2017, 54 % de la population recensée a utilisé ce mode de réponse. Bien entendu, la réponse sur le questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser internet.

La préparation de l'enquête de 2018 démarre dès maintenant

Avant le 30 juin 2017, la collectivité doit nommer un coordonnateur communal par arrêté municipal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

VIII – DEVIS : RESTRUCTURATION DES SANITAIRES MATERNELLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider le devis pour le lot 8 – Plomberie

sanitaires Ventilation de la SARL Monsifrot Peyrouny pour le marché « Rénovation des toilettes de la maternelle » pour un montant de 7 901,48 € HT (avec les options : remplacement ventilation mécanique des sanitaires, mise en place d'un vide-seau, remplacement des appareils sanitaires existants).
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis pour le lot 8 – Plomberie sanitaires Ventilation de la SARL Monsifrot Peyrouny pour le marché « Rénovation des toilettes de la maternelle » pour un montant de 7 901,48 € HT avec les options et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Familles rurales
La Communauté de communes du Pays d'Aubigné participait à hauteur de 3 000 € au titre de l'ALSH pour les mercredis après midi (Familles rurales - Andouillé Neuville) avec un reste à charge de 1 € par enfant. La Communauté de communes du Val d'Ille n'ayant pas la compétence, elle cesse cette participation, ce qui impacte un coût supplémentaire pour la commune.
CCAS Portage de repas
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de l'assemblée générale ordinaire du lundi 29 mai 2017, l'ADMR a décidé que le portage de repas passerait en liaison froide à compter du 19 juin 2017. L'organisme retenu pour la fabrication des repas est Convivio. Le prix du repas serait de 9,80 €, livraison du lundi au vendredi et possibilité de disposer de 7 repas par semaine.
Parcelle cadastrée A 1 887
La parcelle A 1887 est en zone UE. Cependant, la réalisation de relevé topographique s'impose afin de pouvoir appréhender les possibles problèmes de raccordement des eaux usées, évacuation des eaux pluviales et autres réseaux.
Des devis devront être sollicités auprès des cabinets compétents.
EDF Consommations électriques école – nouveau fournisseur d'électricité
Vérification de la programmation des radiateurs en cours à l'école
Changement de fournisseur d'énergie à prévoir pour tous les contrats de fourniture d'électricité.
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
Dimanche 11 juin 2017

8h00 – 10h30	Christèle LEGRY / INES LE BOHEC	Alain FOUGLÉ
10h30 – 13h00	Floriane COQUILLET / Stéphane BODINAUD	Jean-Yves HONORÉ
13h00 - 16h30	Loïc BRÉAL / Pia BOYER	Jean ORY
16h30 - 19h00	Annick PATRAT / Pierre BOILEAU	Alain FOUGLÉ

Dimanche 18 juin 2017

8h00 – 10h30	Floriane COQUILLET / INES LE BOHEC	Alain FOUGLÉ
10h30 – 13h00	Rodrigue FAUTREZ / Christèle LEGRY	Stéphane BODINAUD
13h00 - 16h30	Loïc BRÉAL / Pia BOYER	Jean ORY
16h30 - 19h00	Annick PATRAT / Pierre BOILEAU	Alain FOUGLÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00
Conseil municipal

1. Prochaines réunions 7 juillet 2017 et 25 août 2017 à 20h30.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin 2017

Le sept juillet deux mil dix sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.
Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick,
Absents excusés :
M. BURGOT Michel donne pouvoir à M. ORY Jean, Mme LEGRY Christelle donne pouvoir à M. FAUTREZ Rodrigue.
Secrétaire de séance : M. ORY Jean.
Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 2 juin 2017.

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Charte de gouvernance du PLUi,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

I – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur les parcelles A 1 090, A 1 846 et A 1 847 située «13, Place de l'église », propriété de M. Christophe DUVAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – ÉCOLE PIERRE MARIE CHOLLET : RÉNOVATION DES TOILETTES DE LA MATERNELLE - PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'actualiser le plan de financement pour la rénovation des toilettes de la maternelle.

La société KOEHL nous a remis un devis concernant les travaux qui s'élève à 287,12 € HT. Il est intégré dans ce tableau ci dessous.

Montant en Euros hors taxe

ÉPENSES	montant	**RECETTES**	montant
TRAVAUX	26 894,88 €	DETR	11 820€
Maîtrise d'œuvre	2 370,00 €	Fond de Concours CCVIA	11 800€
Avenant travaux	287,12 €	AUTOFINANCEMENT du total	5932 €
TOTAL H.T.	**29552,00 €**	**TOTAL H.T.**	**29 552,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement actualisé présenté ci dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

III – ÉCOLE PIERRE MARIE CHOLLET : FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux « Rénovation des toilettes de la maternelle à l'école Pierre Marie Chollet de Feins ». Le plan de financement actualisé s 'élève à **29 552,00 €** (Travaux / Avenant travaux et maîtrise d'oeuvre).

Le plan de financement est le suivant :

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	montant	**RECETTES**	montant
TRAVAUX	26 894,88 €	DETR	11 820,00€
Maîtrise d'œuvre	2 370,00 €	Fond de Concours CCVIA	11 800€
Avenant travaux	287,12 €	AUTOFINANCEMENT du total	5932 €
TOTAL H.T.	**29552,00 €**	**TOTAL H.T.**	**29 552,00 €**

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par la commune, le Conseil municipal sollicite un fonds de concours de 12 911,55 € auprès de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné dont 11 800 € sera affecté aux travaux « Rénovation des toilettes de la maternelle à l'école Pierre Marie Chollet de Feins » et le solde de 1 111,55 € aux travaux d'aménagement local sanitaire (délibération 050 – 2017 du 02 juin 2017).

Le Conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte afférant à cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite un fonds de concours de 12 911,55 € auprès de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné pour les travaux cités ci dessus.

Le Conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte afférant à cette demande.

IV – ÉCOLE PIERRE MARIE CHOLLET : TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le décret n° 2017 - 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au Journal officiel du 28 juin 2017. Ce décret vise à donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation de la semaine scolaire, afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.
Le Conseil d'école de Feins s'est réuni le 22 juin sous la Présidence de la Directrice, avec une représentation de 6 enseignants, 6 représentants de parents d'élèves, 3 élus (2 titulaires + 1 suppléant).
Le Conseil d'école a statué sur la demande de dérogation « D2 – 4 matinées » permettant une semaine scolaire sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi uniquement avec 12 voix pour et 2 abstentions.
Après sollicitation auprès de l'Inspecteur d'académie de Rennes sur la demande de dérogation, pour l'aménagement de la semaine scolaire à 4 jours, l'avis favorable à la proposition a été accordé avec des horaires précis pour l'école Pierre Marie Chollet de FEINS à la rentrée scolaire 2017/2018.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matinée	8H45 - 11H45	8H45 - 11H45	8H45 - 11H45	8H45 - 11H45
Pause méridienne	11H45 - 13H30	11H45 - 13H30	11H45 - 13H30	11H45 - 13H30
Après midi	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30

Il appartient à la commune de mettre en œuvre la mesure dès le 4 septembre 2017 et d'en informer les familles.
Après en avoir délibéré, à la majorité, 12 Pour, 1 Contre, le Conseil municipal valide la mise en place de la semaine scolaire à 4 jours avec les horaires retenus qui figurent dans le tableau ci dessus et informe l'Académie de Rennes.

V – RESTAURATION COLLECTIVE ET HALTE GARDERIE

Compte rendu de la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)
La mairie a sollicité la MCE pour la mise en place d'une session de formation destinée à l'ensemble du personnel de restauration.
Différentes étapes du programme ont été menées telles que les objectifs, le déroulé, les constats.
- Dans un 1er temps : Observation pendant le service avant la formation, les points de réflexion à soulever lors des rencontres avec le personnel, le ressenti des primaires,
- Dans un 2ème temps : Rencontre avec le personnel de restauration le 3 mai,
- Dans un 3ème temps : Formation du personnel 31 mai 2017,
- Dans un 4ème temps : Temps de mise en pratique par le personnel,
- Dans un 5ème temps :Évaluation temps d'observation pendant le service le 8 juin.

Après observation, il en ressort que les deux services ont un temps de chevauchement au moment du déjeuner trop long ce qui génère davantage de bruit. Les maternelles sortent à 12h55 et les primaires arrivent dès 12h25. Le départ de maternelles se fait entre les tables des primaires qui sont déjà installés à table et se fait sur les circuits de distribution des plats en cours.
Différentes propositions ont été menées :
- Temps de déjeuner réduit pour les maternelles ramené à 45 minutes et pour les primaires ramené à 30 minutes,
- Installation des tables des Petites et Moyennes sections dans la salle adjacente d'où moins de nuisances sonores et plus de sécurité au moment de la distribution des plats pour les primaires,
- Mise en place d'un cahier de liaison afin de maintenir la cohésion du groupe et les recherches en commun de solutions, et également pour le suivi de la MCE.

Bilan et tarification des repas
12 774 repas ont été préparés et servis au restaurant scolaire, ce qui représente une moyenne quotidienne de 92 repas pour l'année scolaire 2016/2017 alors que l'année précédente, la moyenne quotidienne était de 78 repas. Compte tenu de l'augmentation du nombre de repas, le prix de revient est en baisse.
Halte garderie
Il y a eu moins d'enfants en halte garderie pour l'année scolaire 2016/2017, ce qui représente 2 098 1/2 heures en moins.
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification suivante des services périscolaires 2017/2018 :

GARDERIE	TARIFS
Matin ½ h	0,75 €
Matin 1h	1,50 €

Soir ½	0,75 €
Soir 1h	1,50 €

Garderie du soir : **15 €** seront appliqués à la facturation de la garderie du soir pour tout dépassement horaire après 19 h 00, pour tout dépassement répété et non justifié. Ce tarif sera appliqué en cas de dépassements répétés, sans avertissement, ni justification préalable auprès des services périscolaires.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer la tarification de la garderie proposée pour l'année scolaire 2017/2018.
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification modulée suivante pour le restaurant scolaire année 2017/2018 :

N° de la tranche	Tranche de QF des familles	Modulation à appliquer sur le tarif base	Prix du repas scolaire
1	< 500 €	- 20 %	2.96 €
2	501 -700 €	- 10 %	3,33 €
3	**701 – 900 €**	**Tarif de base**	**3,70 €**
4	901 – 1100 €	5 %	3,89 €
5	1101 - 1500 €	10 %	4,07 €
6	> 1501 € et hors QF	15 %	4,26 €

RESTAURANT SCOLAIRE (tarifs de base)	
Repas de base enfant avant application QF	3,70 €
Repas adulte (tarif unique)	5,00 €
Personnel communal	3,70 €

Surfacturation
La municipalité acte le principe de surcoût de facturation de 100 % dans le cadre de non inscription à la cantine ou inscription le jour même et de 50 % dans le cadre d'inscription la veille pour le lendemain.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer la tarification modulée et le principe de surfacturation pour le restaurant scolaire année 2017/2018 telle que présentée ci-dessus.

VI – TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) : PRÉSENTATION DE DEVIS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de reporter ce point ultérieurement compte tenu du manque d'informations sur ce dossier complexe.

VII – PROJET DE SECTORISATION DU FUTUR LYCÉE DE LIFFRÉ

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la Région a décidé en juin 2015 de construire un nouveau lycée d'enseignement général et technologique à Liffré. Il est prévu que la construction de ce lycée soit terminé en 2020. Il pourra accueillir 1200 élèves avec une extension prévue, si nécessaire à 1500 élèves.
En ce qui concerne le secteur de recrutement de ce futur lycée, la Loi NOTRe confie désormais aux Régions le soin de définir « les districts de recrutement » des élèves conjointement avec les académies. Cette loi a aussi confié la responsabilité des transports scolaires aux régions dès le 1er septembre 2017.
Les services académiques ont transmis une première proposition de sectorisation pour ce lycée en rapport avec les objectifs qui lui sont assignés :
- alléger le flux des élèves vers Rennes, notamment les lycées Joliot-Curie et Chateaubriand.
- capter les populations lycéennes en provenance des collèges du secteur nord-nord-est et de l'agglomération Rennaise et accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles.
- améliorer les temps de parcours en transports scolaires des élèves .
Sur cette base, les services régionaux ont réalisé une analyse des possibilités d'organisation des futurs transports scolaires, pour l'ensemble des communes concernées. Cette analyse conduit les services régionaux à intégrer la commune de Feins au secteur de recrutement de ce nouvel établissement.

Afin de soumettre à Monsieur le Recteur d'Académie le projet de sectorisation de ce futur lycée, l'assemblée délibérante doit donner son avis sur cette proposition.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal s'oppose au projet de sectorisation pour la commune de Feins vers le futur lycée de Liffré du fait d'un manque de précisions sur les transports des jeunes lycéens.

VIII – PROCÉDURE LOCATION DU STUDIO IMPASSE DES COURS ANNEIX

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que dans le cadre des logements locatifs, il reste un studio de type 1 (surface habitable de 40,40 m2) à louer depuis le 1er septembre 2016 situé au 2, Impasse des Cours Anneix. Aucune demande d'usager n'a été formulée hormis une élue.
L'élue quitte la salle durant le débat et le délibéré.
Après en avoir délibéré, à la majorité 12 voix Pour, le Conseil municipal décide de louer le studio de type 1 situé au 2, Impasse des Cours Anneix à Madame BOYER à compter du 1er septembre 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VIII – CCVIA : CHARTE DE GOUVERNANCE DU PLUi

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nouvelle charte de gouvernance du PLUi à 19 communes.
La loi NOTRe du 7 août 2015 a entraîné l'élaboration d'un nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le département d'Ille et Vilaine.
La loi prévoyant un seuil minimal, assorti de dérogations, de 15 000 habitants pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, le nouveau SDCI a acté l'intégration de 9 communes issues de la Communauté de communes du Pays d'Aubigné, qui est dissoute, à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.
Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2016, les communes d'Aubigné, d'Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Montreuil-sur-Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné, Mouazé, Sens-de-Bretagne et Vieux- Vy sur Couesnon ont intégré la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné au 1er janvier 2017.
Par délibération n° 256/2015 du 08/12/2015, le Conseil communautaire du Val d'Ille a arrêté les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi et a autorisé le Président à signer charte de gouvernance .
Le Maire propose de délibérer sur la nouvelle charte de gouvernance avec les 19 communes de la CCVI-A (cf annexe)
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123,1 et L 123.6
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR
Vu la Conférence Intercommunale des maires réunie le 4 décembre 2015 et la délibération n° 256/2015 arrêtant les modalités de collaboration avec les communes
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14/11/2016 actant l'intégration des communes de Gahard, Andouillé-Neuville, Saint-Aubin d'Aubigné, Mouazé, Montreuil-sur-Ille, Feins, Vieux-Vy sur Couesnon, Sens-de-Bretagne, Aubigné à la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné à compter du 01/01/2017
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal
prend acte de la nouvelle charte de gouvernance jointe en annexe
valide la nouvelle charte de gouvernance et autorise Monsieur le Maire à signer la charte de gouvernance avec les 19 communes de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Commission Jeunes :
Mme Pia Boyer est nommée référente élue.
VOIRIE :
Aménagement rue des Écoles et de Sens de Bretagne : Projet ajourné dû au manque de subventions
Aménagement chemin du Corbet : (entre la Bigotais et les Cours Guillot) : le chemin du Corbet doit être réaménagé afin de permettre aux enfants scolarisés au collège Armand Brione de rejoindre en toute sécurité, a pied ou à vélo, l'arrêt de car scolaire des Cours Guillot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25

Conseil municipal
Prochaines réunions les 1 septembre 2017, 29 septembre 2017, 27 octobre 2017, 24 novembre et 22 décembre 2017 à 20h30.

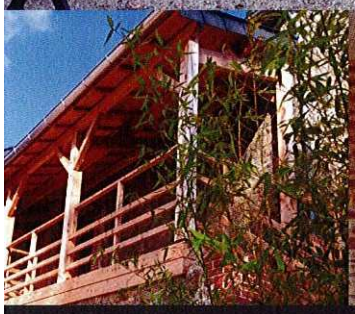

Le Relais du Boulet

Salle de réceptions - Séminaires - Gîte 14 couchages

Location à la journée, la nuitée, la semaine.

Cécile Fourdan - Bran Héry

06.63.13.28.70 / 07.61.44.00.84

Le Relais du Boulet

3, place de l'Eglise - 35 440 FEINS

Nos prestations

Location de salle pour fêtes, mariages, anniversaires et séminaires (capacité maximale : 120 personnes).

Location d'un gîte 14 couchages.

Tarifs

Tarifs Salle :

A partir de 150 euros en semaine et 225 euros le week-end.

Possibilité de louer le gîte en sus.

Tarifs gîte :

A la nuitée : à partir de 30 euros.

A la semaine : à partir de 450 euros .

Possibilité de commander le repas du soir et le petit déjeuner.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Samedi 30 septembre 2017 à VIEUX VY SUR COUESNON
Journée au profit de Solidarité Madagascar
Sur le site des Mines de Brais
Randonnées intergénérations, ouvertes à tous

Plus de renseignements : 06 21 58 30 88 – 06 80 88 10 75 – 06 76 62 92 95

Les cours d'accordéon diatonique reprennent en septembre sur la commune de Feins. Il s'agit de cours collectifs ouverts aux enfants comme aux adultes, débutants ou non. Basés sur la convivialité et l'apprentissage à l'oreille, ils sont accessibles à tout public. La connaissance du solfège n'est pas nécessaire. Possibilité de louer l'instrument.
Les cours sont dispensés par Tangi Pénard, musicien reconnu, et organisés par La Bouèze, association qui transmet et valorise le patrimoine oral de Haute-Bretagne depuis plus de trente ans.
Participation : 98€ par trimestre
Renseignements et inscriptions : Tangi Penard 06 23 04 24 33 ou La Bouèze 02 23 20 59 14
contact@laboueze.bzh

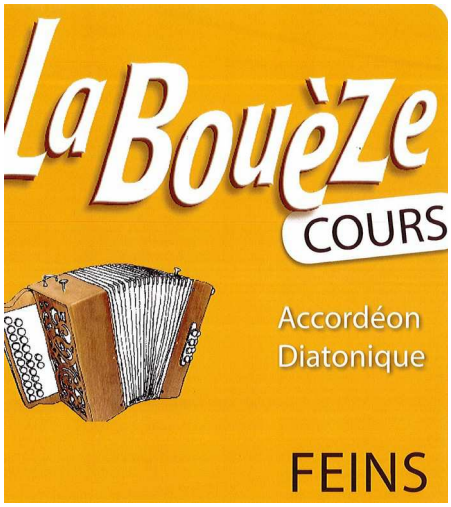

Assemblé Générale de l'association des parents d'élève le vendredi 22 septembre à partir de 20h30 à la salle des fêtes de Feins

UN GRAND MERCI pour la fête de l'école,

Merci aux enfants pour leur enthousiasme et leurs sourires,
Merci aux enseignants et parents musiciens pour la réalisation du magnifique spectacle,
Merci aux apprentis et aux maîtres cuisiniers qui se sont levés aux aurores pour régaler nos papilles,
Merci à notre pâtissier en chef pour ses magnifiques gâteaux
Merci aux sponsors pour leur soutien financier,
Merci aux parents d'avoir confectionné de délicieux gâteaux,
Merci aux parents, grands-parents, anciens élèves, enseignants qui ont oeuvré tout au long de cette journée sur les différents stands,
Merci au Club des Amis Finésiens, au Comité des fêtes, à la mairie et aux services techniques pour leur soutien logistique,
Merci à tous d'avoir contribué de près ou de loin à la réussite de cette journée.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre cette année

Les membres de l'APE Récré pour Tous

La Collecte de papier, une superbe récolte !

Voilà le résultat de notre collecte de papier

effectuée le samedi 10 juin dernier.

5,220 tonnes de papier ont été récoltées

pour financer la sortie à Sarzeau

de tous les enfants de l'école.

Merci à tous pour cette belle récolte

Nous renouvelons cette opération courant novembre.

Le prochaine date vous sera communiquée dès que possible.

Pensez à garder vos papiers, journaux, magazines, publicités, cahiers …

Encore merci à tous,

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

RECHERCHE HEURES DE MÉNAGE ou GARDE D'ENFANTS
sur Feins et ses environs - Tél : 06 33 92 41 33

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37	Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ	Réalisation : Mairie de FEINS	Nombre d'exemplaires : 150